



**Décret d'érection de la paroisse nouvelle
Saint-Nicolas-Sainte-Jeanne-d'Arc**

**Monseigneur Didier BERTHET,
par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique,
évêque de Saint-Dié,**

Considérant

- que la paroisse Sainte-Jeanne-d'Arc-et-Saint-Élophé n'a plus les moyens de s'organiser selon le modèle de l'ordonnance de 2012,
- que l'animation du Sanctuaire Sainte-Jeanne-d'Arc représente une lourde charge pour cette paroisse,
- que, depuis plusieurs années, les paroisses Sainte-Jeanne-d'Arc-et-Saint-Élophé et La Croisée-Saint-Nicolas ont organisé ensemble leur vie pastorale (permanence d'accueil et secrétariat, catéchèse, organisation du culte, équipe sacerdotale et équipe paroissiale communes) et que cette collaboration est vécue positivement,

En vertu des pouvoirs qui lui sont réservés par le c. 515 § 2,
après avoir entendu le Conseil presbytéral le 9 juin 2021 et recueilli son accord,

Décète ce qui suit :

Article 1

Une nouvelle paroisse territoriale, née de la fusion des paroisses mentionnées ci-dessus, est érigée sous le nom de « Paroisse Saint-Nicolas-Sainte-Jeanne-d'Arc ».

Article 2

Le siège de la paroisse est fixé 3, rue des Halles à Neufchâteau.

Article 3

Un sceau sera créé portant « Diocèse de Saint-Dié » et « Paroisse Saint-Nicolas-Sainte-Jeanne-d'Arc ».

Article 4

Les registres de catholicité des anciennes paroisses seront clos le 31 août 2023. Les registres de catholicité et les archives seront regroupés au siège de la nouvelle paroisse.

Article 5

La nouvelle paroisse hérite de la totalité des biens mobiliers et immobiliers des anciennes paroisses. Un conseil économique paroissial sera créé (c. 537) ; il recevra des conseils économiques des anciennes paroisses, l'inventaire de leurs biens, et gardera mémoire de leur origine.

Article 6 :

Monsieur l'abbé Denis BELIGNÉ, vicaire général, est nommé administrateur de la paroisse nouvelle. Messieurs les abbés Jean-Baptiste GAKUMBA et Dominique KRIER lui apporteront leur concours.

Article 7 :

Le présent décret prendra effet le 1^{er} septembre 2023.

Donné à Épinal en trois exemplaires originaux le 16 août 2023.



Antoine VIRY,
chancelier





+ Didier BERTHET,
évêque de Saint-Dié

